

Namur, le 22 mai 2021

Concerne :	Convocation à l'assemblée générale extraordinaire, du 7 juin 2021
------------	---

Chère coopératrice, cher coopérateur,

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Émissions Zéro

**Le 7 juin 2021 à 19h
à huis clos**

Vu la situation exceptionnelle due au Covid-19, le Conseil d'Administration a décidé de tenir cette assemblée à distance et par courrier.

Vous êtes donc invités à participer aux votes précédant l'Assemblée Générale d'Émissions Zéro qui se déroulera le lundi 7 juin 2021 à 19h à huis clos.

Cette AGE sera précédée le **mardi 1er juin à 19h** d'une soirée de **présentation en visioconférence** avec questions et réponses. Veuillez vous inscrire à cette soirée **avant le lundi 31 mai à 20h** en complétant [le formulaire d'inscription disponible en cliquant ici](#). Pour des questions d'organisation, veuillez noter que nous enverrons le lien pour la visioconférence uniquement aux inscrits !

Vous pouvez voter par écrit en remplissant et en signant le [bulletin de vote disponible ici](#), et en nous le renvoyant par email à info@emissions-zero.coop ou par courrier postal (privilégiez un timbre prior pour l'envoi) avant le 7 juin midi!

ORDRE DU JOUR

19:00 Constitution du Bureau : Scrutateurs, secrétaire, Président

19:10 [VOTE] Participation de la SCRL EMISSIONS ZÉRO dans le projet du Domaine de Rièzes et Sarts

Les scrutateurs veilleront aux dépouillements des votes par correspondance.
Fin prévue à 20h30.

Le Domaine des Rièzes et Sarts, à Cul-des-Sarts (Couvin), a lancé un appel d'offres pour l'installation d'un réseau de chaleur par un tiers investisseur au début de cette année 2021.

En association avec Coopeos et STA BTP, Emissions Zéro a été désigné adjudicataire du marché en date du 23 avril 2021.

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale extraordinaire sont disponibles dans l'espace coopérateur sur notre site internet (code «hydro»).

Ces documents peuvent vous être envoyés en version papier sur demande adressée à Émissions Zéro par courrier ou par courriel (voir adresses ci-dessous).

Il n'y aura pas de procuration dans ce vote à distance car nous avons retenu l'option 1 de la [Note sur l'arrêté royal du 9 avril sur la tenue des AG suite au COVID-19](#).

Les questions pourront être posées lors de la soirée d'information, mais également adressées par écrit pour le lundi 31 mai, au plus tard à 20h, et ce par courriel (de préférence) à info@emissions-zero.coop ou par courrier postal au siège de la coopérative. Tenez en compte les retards de la poste, les courriers de questions arrivés après le 31/05 et les courriers de vote arrivés après le 7/06, à midi, ne seront pas pris en compte.

Les coopérateurs inscrits en tant que tel au registre des parts de la coopérative au 21/05/2021 auront le droit de participer aux votes dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles.

Nous vous prions de croire, chère coopératrice, cher coopérateur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'Administration,

Jean Pilliez
Administrateur

